



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## bibliothèques universitaires

Question écrite n° 89949

### Texte de la question

M. Robert Lecou demande à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche de lui donner des indications sur les suites qu'il entend donner aux observations de la Cour des comptes relatives aux bibliothèques universitaires. Il souhaite en particulier connaître les objectifs qu'il se fixe pour mettre les bibliothèques universitaires françaises au niveau de leurs homologues européennes, ainsi que les moyens budgétaires qu'il va y consacrer dans les cinq ans qui viennent.

### Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes consacré aux bibliothèques universitaires a souligné l'effort de rattrapage engagé par les pouvoirs publics depuis une quinzaine d'années, l'amélioration sensible de la qualité des services et les réussites de la mise en réseau. Il convient de rappeler à cet égard que, depuis 1995, les subventions de fonctionnement aux bibliothèques ont progressé de 84 %, 1 500 emplois supplémentaires y ont été implantés et plus de 300 000 mètres carrés nouveaux ont été mis en service. Ces mesures ont eu un impact en termes d'horaires d'ouverture, passés en quinze ans de 40 heures par semaine en moyenne à 57 heures, ainsi qu'en termes d'usage le taux d'étudiants fréquentant les bibliothèques universitaires étant passé de 50 % à près de 75 %. Ce rapport a souligné en revanche que la situation française restait encore en retrait par rapport à celle des bibliothèques des pays comparables et que la fonction documentaire n'était pas toujours perçue, au sein même des établissements, comme une mission essentielle. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche partage les orientations préconisées par ce rapport, notamment en ce qui concerne la nécessité de mieux évaluer la performance des bibliothèques, de renforcer les volets documentaires des contrats quadriennaux conclus entre l'État et les universités et de poursuivre le rattrapage entrepris. Le rôle majeur de la documentation dans l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur de notre pays rend aujourd'hui cet enjeu d'une importance capitale. À ce titre, une attention particulière sera portée à l'évolution des moyens budgétaires alloués à l'action « bibliothèque et documentation » du programme « formations supérieures et recherche universitaire », ainsi qu'aux opérations appelées à être soutenues dans le cadre des futurs contrats de projets pour la période 2007-2013.

### Données clés

**Auteur :** [M. Robert Lecou](#)

**Circonscription :** Hérault (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89949

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 28 mars 2006, page 3259

**Réponse publiée le** : 4 juillet 2006, page 7095